

Yverdon-les-Bains, le 5 juin 2025

Courrier A+
Justice de Paix du Nord Vaudois
Mme la Juge Julia LAURENCZY
Case postale
Rue des Moulins 10
1401 Yverdon-les-Bains

V/réf. : D525 025226/SLU/jeh

Madame,

J'ai pris note que le Dépt des Institutions <https://swisscorruption.info/vaud-corruption/#gorrite> vous a transmis mon courrier du 26 mai 2025 concernant M. Vincent TARDY et j'en suis étonné ; si j'avais souhaité que la « justice » se mêle de cette affaire, je me serais adressé directement à la Justice de paix. Mes expériences de vie m'ont cependant appris que je ne dois en aucun cas faire confiance à la « justice » de mon Pays...

Pour préciser certains points que vous soulevez concernant Vincent, je ne soupçonne pas une consommation de stupéfiants, mais je sais qu'il en consomme, tout comme des médicaments proscrits. C'est ce qui le conduit à perdre tout contrôle, tant sur son comportement que sur la tenue de son budget.

Vous devez savoir que je ne me serais jamais investi durant maintenant plus de 15 ans pour aider Vincent, si je n'avais pas constaté un potentiel qui lui permettra le moment venu de reprendre une vie normale. Il avait du reste **abandonné totalement toute consommation durant plus de 6 mois** il y a quelques années, avant de rechuter à la suite d'un courrier administratif extrêmement maladroit des services de l'État !

Aujourd'hui, Vincent n'a plus la capacité de sortir seul du borbier des consommations dans lequel il s'est mis. Compte tenu du laxisme des Autorités à freiner le marché des drogues dures sur la place publique et du manque de volonté que ces mêmes Autorités montrent à enrayer les consommations, j'accuse formellement les services de l'État d'être responsables de la situation de Vincent. Il y a des années maintenant que j'ai sollicité sa prise en charge par une structure fermée pour qu'il parvienne à être sevré et qu'il ait une chance de reprendre le contrôle sur lui-même, mais les médecins de l'UTAd ont préféré m'écarter du réseau mis en place, pour ne pas avoir à faire face aux conséquences de leurs défaillances et à leur incompétence !

Vous citez les conditions pour ordonner une hospitalisation PLAFa dont la décision devrait revenir aux médecins... Mais vous ne tenez pas compte du fait que les médecins qui suivent actuellement Vincent sont des bras cassés qui profitent justement du système calamiteux qu'ils entretiennent et du fait qu'ils n'ont surtout aucune envie que cela change... S'ils devaient traiter leurs Patients avec un objectif de résultat, il y a longtemps qu'ils auraient été virés ! C'est certainement pour cette raison qu'ils ne travaillent pas dans le privé !

Cela dit, Vincent est quelqu'un d'intelligent et je reste convaincu que si on lui donne la chance de retrouver le contrôle de lui-même, il serait capable de se gérer et la mise sous curatelle serait inutile.

Dans tous les cas, je ne veux pas contribuer à priver un Citoyen de ses Droits fondamentaux comme l'État l'a fait avec moi en me privant de liberté durant 2 ½ ans pour couvrir les CRIMES de ses Fonctionnaires et de ses « juges » <https://swisscorruption.info/#cottier>
<https://swisscorruption.info/implications> / <https://swisscorruption.info/mpc/#procs>

L'État de Vaud, que ce soit au niveau politique ou administratif n'est aujourd'hui plus que l'ombre de ce qu'il était il y a 30 ans encore avant l'Affaire de Genève <https://swisscorruption.info/vaud-corruption> et la fuite en avant de ceux qui détiennent le pouvoir au sein des Institutions, n'est plus admissible et encore moins supportable <https://swisscorruption.info/mafia>. Les liens précités démontrent que c'est en centaines de milliards de francs que les dirigeants du Canton et par extension du Pays, ont engagé leur responsabilité et celle de l'État, dans le cadre de l'escroquerie et du blanchiment des royalties dans l'Affaire de Genève <https://swisscorruption.info/dossier> dont je suis bénéficiaire. Le bouclier fiscal vaudois en est une étape <https://swisscorruption.info/vaud-corruption/#bouclier>. Des centaines de milliards devront être négociés si l'État ne veut pas être mis en faillite !!!

Aussi, je vais m'opposer formellement à la mise sous curatelle de Vincent TARDY, tant que je n'aurai pas la conviction qu'après un traitement adéquat, quoi qu'il en coûte, qu'il n'est pas apte à se gérer. Prendre le contrôle des Citoyens parce que le système étatique a failli, est indigne d'une Démocratie et d'un État de Droit comme je l'imagine. Agissez contre les intérêts de Vincent et cela aura un coût dans la négociation sur la responsabilité de l'État ! Ce ne sont là ni des menaces, ni de la contrainte, juste un avertissement dont je vous conseille vivement de tenir compte !

J'ai constaté au cours d'un rapide contrôle, que vous êtes itinérante à la Justice de Paix et que vous intervenez aussi dans le cadre du Tribunal de prud'hommes de l'arrondissement de Lausanne où vous êtes vice-Présidente, sous la Présidence du Juge Alban BALLIF.

Alban BALLIF a contribué au jugement hideux du 7 octobre 2020 contre moi, aussi vous comprendrez mes réticences à me présenter devant vous...

Je vous informe donc que je ne me présenterai pas à votre audience du 13 juin 2025 et que je n'inciterai pas Vincent TARDY – si je le vois entretemps – à le faire. Du reste, je vous ai maintenant tout dit et je n'aurais rien à ajouter en cours d'audience.

Si vous voulez vraiment servir l'état de droit et les intérêts de Vincent TARDY, **faites qu'il obtienne le suivi médical dont il a besoin**. Contrez ces médecins de pacotille, qui n'agissent que dans leurs intérêts personnels en se foutant de l'intérêt du Patient !

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Marc-Etienne Bardet

.00